

Rapport préliminaire au budget 2023

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo ; RSB 170.511])



Table des matières

1	Synthèse	5
1.1	La planification financière	5
1.2	Budget 2023	7
1.2.1	<i>Charges du budget 2023</i>	8
1.2.2	<i>Prévisions fiscales 2022</i>	8
1.2.3	<i>Revenus du budget 2023</i>	9
1.2.4	<i>Budget 2023 des entreprises communales</i>	10
1.3	La quotité d'impôt prévue	11
1.4	Les investissements	11
1.4.1	<i>Le financement des investissements</i>	11
1.5	L'endettement	12
1.6	Les capitaux propres	12
2	Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)	12
2.1	Généralités	12
2.2	Amortissements	13
2.2.1	<i>Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)</i>	13
2.2.2	<i>Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)</i>	13
2.2.3	<i>Nouveau patrimoine administratif</i>	13
2.2.4	<i>Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)</i>	13
2.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif	13
3	Commentaires	14
3.1	Généralités	14
3.2	Compte de résultats	14
3.2.1	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel</i>	14
3.2.2	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises</i>	15

3.2.3	<i>Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif</i>	16
3.2.4	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges financières</i>	16
3.2.5	<i>Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux</i>	16
3.2.6	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert</i>	16
3.2.7	<i>Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires</i>	17
3.2.8	<i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i>	17
3.2.9	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux</i>	18
3.2.10	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions</i>	19
3.2.11	<i>Commentaires concernant l'évolution des taxes</i>	19
3.2.12	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers</i>	19
3.2.13	<i>Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux</i>	19
3.2.14	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert</i>	20
3.2.15	<i>Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires</i>	20
3.2.16	<i>Commentaires concernant l'évolution des imputations internes</i>	20
3.3	Investissements	20
4	Résultat	22
4.1	Vue d'ensemble	22
4.2	Résultat du compte global	23
4.2.1	<i>Compte de résultats</i>	23
4.2.2	<i>Compte des investissements</i>	24
4.2.3	<i>Résultat du financement</i>	25
4.3	Résultat du compte général	26
4.4	Résultat du financement spécial «alimentation en eau»	27
4.5	Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»	28
4.6	Résultat du financement spécial «gestion des déchets»	29
4.7	Résultat du financement spécial «service du feu»	30

5	Compte de résultats	31
5.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)	31
5.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	32
6	Compte des investissements	33
6.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	33
7	Etat des capitaux propres.....	34
7.1	Evaluations	34
7.2	Commentaires des évaluations	36
7.2.1	<i>Financements spéciaux (GM 290).....</i>	<i>36</i>
7.2.2	<i>Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)</i>	<i>36</i>
7.2.3	<i>Préfinancements (GM 293).....</i>	<i>36</i>
7.2.4	<i>Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)</i>	<i>36</i>
7.2.5	<i>Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)</i>	<i>36</i>
7.2.6	<i>Réserve de fluctuation (GM 296).....</i>	<i>36</i>
7.2.7	<i>Excédent ou découvert du bilan (GM 299)</i>	<i>36</i>
8	Proposition du conseil communal.....	37
9	Approbation du budget.....	39

Rapport préliminaire au budget 2023

1 Synthèse

Suite aux modifications législatives de la loi sur les communes (LCo), de l'ordonnance sur les communes (OCo) et de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo), la commune mixte de Valbirse a établi le budget 2023 selon le nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2).

La commune mixte de Valbirse, née de la fusion des communes de Pontenet, Malleray et Bévillard, existe depuis le 1^{er} janvier 2015. C'est également à cette date que les comptes des trois communes ont été consolidés. Depuis, nous avons notamment :

- consolidé les comptes du Syndicat des Eaux du Centre de la Vallée de Tavannes (SECTA) ;
- adapté la comptabilité au nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2) ;
- repris la gestion comptable du parc ornithologique (fonction 3423) ;
- intégré les comptes de l'Arrondissement du cimetière dans les fonctions 7710, 7711 et 7712, suite à la dissolution du syndicat ;
- adhéré au système des bons de garde ;
- participé à la création de la société « Piscine de l'Orval SA », société en charge de la gestion de la piscine de l'Orval depuis le 01.05.2021 ;
- repris la gestion de l'école à journée continue (EJC) en date du 01.08.2021. Les comptes se trouvent dans les fonctions 2180 et 2181.

Le présent rapport se veut autant concis que possible et le chapitre 1 « synthèse » apporte les informations les plus importantes. En parallèle à ce rapport, vous trouverez également le budget détaillé par fonctions et groupes de matières issu de notre logiciel comptable.

1.1 La planification financière

Le plan financier reste un excellent fil rouge sur lequel, la politique communale peut et doit s'articuler. Les défis sont nombreux car il n'est jamais facile de concilier politique d'investissement avec politique de financement, d'endettement respectivement de désendettement. Il n'en reste pas moins que la planification financière doit viser l'équilibre budgétaire à moyen terme tout en permettant un développement harmonieux de la commune. Dans ce contexte, il est important que le plan des investissements, véritable colonne vertébrale, soit établi de la manière la plus précise que possible. Un extrait du plan financier 2023 à 2032 figure ci-dessous. Dans cet exemple, il a été calculé avec une quotité de 2.20 à partir de 2024 et cela notamment pour financer le projet des écoles. Ce plan financier intègre l'ensemble des investissements souhaités par le conseil communal et il tient compte d'une augmentation de notre endettement de CHF 14'000'000.00.

Commune de Valbirse

Aperçu

07.10.2022 09:49:32

en milliers de francs

	R 2020	R 2021	V 2022	P 2023	P 2024	P 2025	P 2026	P 2027	P 2028	P 2029	P 2030	P 2031	P 2032
Clôture du compte de fonctionnement													
Total des charges	30 195	31 144	28 925	31 470	31 749	32 372	32 775	33 031	33 294	33 591	33 778	33 921	34 120
Total des revenus	30 934	30 626	28 435	31 397	32 265	32 878	33 160	33 156	33 046	33 361	33 479	33 793	33 917
Excédent de revenus	739	0	0	0	516	506	385	125	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	518	490	73	0	0	0	0	247	230	299	127	203
Clôture du compte d'investissements													
Total des dépenses reportées au bilan	1 855	4 479	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Total des recettes reportées au bilan	905	724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements nets	950	3 755	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Excédent de recettes du CI	0												
Financement													
Report des investissements nets	950	3 755	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Report de excédent de recettes du CI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	589	438	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations harmonisées sur le PA (331)	709	677	664	688	748	1 104	1 276	1 341	1 357	1 373	1 370	1 324	1 327
Dépréciations effectuées sur le PA (332)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Dépréciations du découvert au bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de charges	0	518	490	73	0	0	0	0	247	230	299	127	203
Excédent de revenus	739	0	0	0	516	506	385	125	0	0	0	0	0
Attributions aux financements spéciaux (380)	288	756	603	566	566	566	566	566	566	566	566	566	566
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-270	-126	0	234	234	264	286	308	334	354	378	394	409
Découvert de financement	0	2 270	9 177	508	3 991	7 163	940	0	0	0	0	0	0
Excédent de financement	1 652	0	0	0	0	0	0	464	314	565	365	1 275	788
Modification du capital													
Report du découvert de financement	0	2 270	9 177	508	3 991	7 163	940	0	0	0	0	0	0
Report de l'excédent de financement	1 652	0	0	0	0	0	0	464	314	565	365	1 275	788
Report des dépenses d'investissements au bilan	1 855	4 479	9 961	1 462	5 593	9 082	2 888	1 266	1 034	797	900	100	500
Report des recettes d'investissements au bilan	905	724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Report des dépréciations au bilan (330/331/332)	1 304	1 121	670	695	755	1 110	1 282	1 347	1 363	1 380	1 376	1 331	1 334
Attributions aux financements spéciaux (380)	288	756	603	566	566	566	566	566	566	566	566	566	566
Prélèvements sur les financements spéciaux (480)	-270	-126	0	234	234	264	286	308	334	354	378	394	409
Diminuation de la fortune nette	0	518	490	73	0	0	0	0	247	230	299	127	203
Augmentation de la fortune nette	739	0	0	0	516	506	385	125	0	0	0	0	0
Fortune nette													
Fortune nette (+) / Découvert du bilan (-)	5 724	5 206	4 716	4 643	5 158	5 664	6 050	6 175	5 927	5 698	5 399	5 271	5 069

Remarque : Certaines corrections ont dû être apportées manuellement pour un calcul correct de la charge des amortissements (correction de la date de mise en service). Conséquence : les montants des investissements 2022 ne correspondent pas à ceux des budgets. En outre, la réserve de politique financière (compte bilan 29400.01) a été additionnée à l'excédent de bilan (compte bilan 29990.01) pour y être regroupée sous « fortune nette » ci-dessus.

1.2 Budget 2023

Lors de la séance du 22.09.2022, le conseil communal s'est penché sur le projet de budget 2023 qui présentait alors un déficit important de plus de CHF 895'000.00. Lors de la discussion, plusieurs modifications ont été apportées pour réduire le déficit et l'excédent de charges a pu être ramené à CHF 599'301.00 pour un total d'investissements de CHF 1'462'000.00.

En séance du 28.09.2022, les membres de la commission des finances (CF) ont pu ensuite donner leurs avis sur ce budget et le message fût clair. Ce budget n'avait aucune chance de passer la rampe du conseil général en l'état et cela notamment en raison de la mauvaise situation financière de la commune. La CF a donc renvoyé la patate chaude dans les mains du conseil communal avec comme consigne : mettre tout en œuvre pour tendre à l'équilibre budgétaire.

Le conseil communal a donc remis l'ouvrage sur le métier en séance du 06.10.2022. Pour obtenir le résultat souhaité par la CF, il a porté son attention uniquement sur les charges du compte de résultat, étant donné que la marge de manœuvre au niveau des revenus est quasi nulle. La diminution des charges par rapport à la première version porte principalement sur les éléments suivants, notamment :

- Le conseil communal a renoncé à attribuer de montants aux financements spéciaux « Entretien des bâtiments du PA » et « Entretien des routes communales ». L'amélioration par rapport au projet de budget se monte ainsi à CHF 340'000.00 ;
- L'attribution au financement spécial en faveur du climat est reportée à 2024, améliorant encore le budget de CHF 145'000.00 ;
- Des économies ont pu être trouvées dans certains secteurs, tels que les travaux publics, les écoles, la culture et le sport ainsi que l'administration pour un montant total d'environ CHF 340'000.00. Les postes qui ont été modifiés par rapport à la première version du budget sont indiqués en lettres majuscules dans le budget détaillé qui est en annexe au présent rapport.

Dans le service de crèche communale (fonction 5451), il n'a cependant pas été possible de réduire le budget au-delà d'un certain seuil. En effet, selon les nouvelles normes cantonales, l'encadrement des enfants doit être assuré par du personnel spécialisé. Le recours à des stagiaires, comme cela se pratiquait auparavant, n'est plus possible. Le poste à 30 % d'éducatrice remplaçante a par contre été reporté.

Sans conséquence sur le résultat du compte général, le conseil communal a accepté la création d'un nouveau poste à 50 % dans le service de l'approvisionnement en eau, grevant ainsi d'autant le résultat de ce dernier.

En conséquence, la nouvelle version du budget 2023, acceptée par le conseil communal en date du 06.10.2022, présente un **déficit du compte général de CHF 70'461.00** pour un total d'investissements de **CHF 1'462'000.00**.

1.2.1 Charges du budget 2023

En ce qui concerne les traitements, une augmentation de la masse salariale de 2 % a été introduite au budget pour compenser l'inflation.

A partir de la rentrée d'août 2022, le canton ne finance plus le suivi en logopédie et/ou psychomotricité des élèves en cabinet privé. Cette charge incombe désormais aux communes. Actuellement, ces prestations sont gérées pour la région par la commune de Tavannes et selon leurs estimations, les charges vont doubler. Le budget a donc été adapté en conséquence (compte No 2120.3612.01).

Les indications fournies par la communauté scolaire de l'école secondaire en ce qui concerne le budget de fonctionnement de l'ESMA montrent des chiffres en augmentation (compte No 2130.3632.01).

En ce qui concerne les bâtiments, qu'ils proviennent du patrimoine administratif ou financier, il n'est pas prévu de dépenses particulières. Les postes inscrits au budget concernent principalement de l'entretien courant.

Le conseil communal avait décidé de participer aux coûts de construction d'un bâtiment devant abriter la fondation « Mémoire d'ici ». Le solde de notre contribution, soit CHF 17'500.00 (50 %) a été porté au budget (compte No 3290.3636.01).

La répartition des charges de fonctionnement entre la commune, l'association du bike-park et le ski-club doit encore faire l'objet de négociations. Les chiffres du budget ont été grossièrement estimés et figurent dans la fonction 3412.

Par rapport aux dossiers à traiter par le service social, le directeur a élaboré le budget 2023 et ce dernier prévoit un coût par habitant de CHF 11.40. Le budget 2023 ne diffère donc pas fondamentalement du budget précédent.

Les chiffres indiqués par le canton en ce qui concerne notre part à la répartition des charges de l'aide sociale sont en recul par rapport au budget précédent (compte No 5799.3611.01).

Le conseil communal prévoit d'implanter des bornes de recharge pour véhicules électriques vers la place du village à Malleray. Une voiture « Mobility » sera en outre mise à disposition. La fonction 6220 a été utilisée à cet effet.

Outre l'entretien courant des ruisseaux, il est prévu d'entretenir les berges de la Birse à l'est de la commune de Bévillard.

Enfin, le conseil communal avait décidé de soutenir les travaux de la fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Figurant dans la fonction 8506, le solde de CHF 20'000.00 échoit en 2023.

1.2.2 Prévisions fiscales 2022

Le budget 2022 en matière de recettes fiscales partait de l'hypothèse que la reprise économique était bien là, malgré les problèmes de production exacerbés par le manque de composants essentiels. L'optimiste était alors assumé et il était admis que les rentrées fiscales devaient se rapprocher autant que possible des sommes enregistrées dans les comptes 2020 (année fiscale 2019). Un premier pointage au mois de mai 2022 a montré malheureusement que nous nous trouvions à environ CHF 290'000.00 de la cible en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte No 9100.4000.01). La situation s'est quelque peu

améliorée à fin août avec une différence négative de quelque CHF 210'000.00. L'administration des finances est d'avis cependant que d'ici la fin de l'année, l'écart va encore se réduire. Elle table sur des recettes fiscales pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'ordre de CHF 6'980'000.00 sur les CHF 7'113'450.00 prévus au budget.

S'agissant des recettes fiscales concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années antérieures (compte No 9100.4000.02), la situation semble encore pire. Sur les CHF 200'000.00 qui avaient été budgétisés, les comptes n'affichent actuellement que quelques milliers de francs.

De bonnes nouvelles par contre peuvent être attendues en ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui dépasse d'ores et déjà le budget avec un bonus de quelque CHF 105'000.00.

Il en va de même pour l'impôt sur les gains immobiliers (compte No 9101.4022.01) qui profite d'un marché dynamique et les comptes affichent à ce jour un bonus de l'ordre de CHF 65'000.00. Nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'éventuelles extournes dans ce domaine.

Bien entendu, tous ces chiffres ne sont que provisoires et nous espérons que pour les plus mauvais, ils reprennent de la couleur d'ici la fin de l'année.

1.2.3 Revenus du budget 2023

Au vu de ce qui précède, l'élaboration du budget relatif aux recettes fiscales n'a pas été chose facile, surtout dans la situation actuelle où il apparaît que le Covid n'aurait pas dit son dernier mot. Les hypothèses suivantes sont avancées :

- *Impôts sur le revenu des personnes physiques, année 2023 (compte No 9100.4000.01)*

Le budget 2023 tient compte du montant escompté pour 2022, soit CHF 6'980'000.00 auquel nous avons appliqué un taux de progression de 3.1 % conformément aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le revenu des années antérieures (compte No 9100.4000.02)*

Les prévisions 2022 concernant ce poste n'incitent pas à l'optimisme, tant les extournes constatées au niveau de la facturation fiscale sont importantes. Par ailleurs, tout retard de l'autorité de taxation dans le traitement des dossiers fiscaux rend encore plus difficile la budgétisation de ce poste. Si l'on écarte les extrêmes observés dans les comptes 2020 et 2019, la moyenne annuelle se situe plutôt aux alentours de CHF 280'000.00. Pour ce poste, CHF 250'000.00 sont portés au budget 2023.

- *Pertes sur créances effectives (compte No 9100.3181.01)*

En ce qui concerne les éliminations d'impôts, l'année 2021 n'est absolument pas représentative d'une année ordinaire. En effet, la crise du Covid-19 et ses conséquences tels que le confinement, le télétravail, ou encore la prorogation d'actes de poursuites expliquent en grande partie ce chiffre anormalement bas. Il n'est tout simplement pas possible que les contribuables qui ne peuvent pas payer leurs impôts aient tout à coup disparu ! La moyenne annuelle (2015 à 2021) se situe aux alentours de CHF 124'000.00.00. Sans changement par rapport à 2022, il est porté au budget 2023 une charge de CHF 120'000.00.

- *Impôts sur la fortune (comptes No 9100.4001.01/02)*

Nous tablons quelque peu sur une augmentation de l'impôt sur la fortune. Nous nous rallions ainsi aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le bénéfice des personnes morales (compte No 9100.4010.01)*

Certaines entreprises de la région surfent sur de bonnes conditions macro-économiques, malgré des difficultés d'approvisionnement. Ces conditions pourraient même s'améliorer à moins que le franc fort, encore dopé par la hausse des intérêts, vienne jouer au trouble-fête. Les prévisions pour l'année 2022 sont très positives mais il est dommage de constater que ces recettes évoluent en dents de scie. Fort heureusement pour Valbirse, l'impact des rentrées fiscales des personnes morales reste modeste en comparaison avec celui des personnes physiques. CHF 155'000.00 de recettes ont été portés au budget 2023.

- *Impôts spéciaux (fonction No 9101)*

En ce qui concerne les impôts spéciaux constitués pour l'essentiel de gains immobiliers et de taxations spéciales, soit dit en passant impossible à budgétiser, nous tablons encore sur un marché de l'immobilier dynamique et cela malgré des prix « très » élevés que ce soit au niveau des transactions immobilières ou encore des coûts de la construction. A titre d'information, la moyenne annuelle (2016 à 2021) se situe à environ CHF 185'000.00 pour les gains immobiliers et CHF 225'000.00 pour les taxations spéciales, sans compter les bonnes nouvelles provenant du dernier décompte du produit (voir ci-dessus). En ce qui concerne les taxations spéciales, le budget 2022 est reporté. Pour les gains immobiliers par contre, le budget est augmenté de CHF 50'000.00 par rapport à 2022.

- *Péréquation financière (fonction 9300)*

La moyenne des recettes fiscales des trois dernières années influe directement sur les sommes que nous percevons au titre de la péréquation financière. Les données du canton montrent ici une augmentation.

- *Réserve de réévaluation / création d'une réserve de fluctuation*

Conformément aux dispositions cantonales, nous avons créé en 2021, une réserve de fluctuation en prélevant de la réserve de réévaluation un montant correspondant à 10 % des immobilisations financières (GM 107) et 5 % des immobilisations corporelles (GM 108). Le solde de la réserve de réévaluation doit ensuite être dissout à raison de 20 % par an au profit du compte de résultat, étant donné que le conseil communal a renoncé à créer un règlement ad hoc (fonction 9950). Pour 2023, le montant de la dissolution s'élève à CHF 21'778.00.

1.2.4 *Budget 2023 des entreprises communales*

Pour l'année du budget, tous les services autofinancés présentent des excédents de charges. Ces services fonctionnent selon les mêmes principes que le compte général et doivent pouvoir s'équilibrer. Si cela ne devait pas être le cas et que les financements spéciaux inscrits au passif au bilan étaient insuffisants pour couvrir les pertes, les tarifs doivent être adaptés. La question doit bien évidemment se poser s'agissant de charges récurrentes. C'est le cas précisément dans le service de l'approvisionnement en eau où il a été décidé d'engager un aide cantonnier ou encore le service du traitement des eaux usées, fortement touché par les coûts de l'énergie. En ce qui concerne le traitement des déchets l'excédent de charges provient principalement des études sur les anciennes décharges. Enfin pour le

service du feu, la diminution de la taxe d'exemption en est la cause principale. Fort heureusement pour l'instant, les financements spéciaux sont encore suffisants pour absorber ces déficits (cf. tableau des capitaux propres, comptes No 29000.01 à 29003.01).

1.3 La quotité d'impôt prévue

Le budget 2023 est proposé avec une quotité inchangée de 2.0.

1.4 Les investissements

Lors de la séance du conseil communal du 06.10.2022, les membres ont arrêté les investissements nets pour 2023. Ils totalisent **CHF 1'462'000.00, dont CHF 352'000.00** pour les financements spéciaux (alimentation en eau et traitement des eaux usées). Il est à rappeler que la plupart des crédits d'engagement devront encore être soumis à l'approbation des organes compétents. Le détail des investissements figure plus en avant du présent rapport.

Dans le compte des investissements, nous nous efforçons de budgétiser la part des dépenses et/ou recettes prévues pour l'année considérée et cela indépendamment du montant du crédit total. Par cette méthode, nous espérons réduire autant que possible l'écart entre les dépenses effectives et le budget des investissements. Les chiffres ont jusqu'à ce jour montré que malheureusement, il n'a jamais été possible de faire coïncider le budget d'investissements avec les dépenses effectives.

1.4.1 Le financement des investissements

Pour financer les investissements, nous avons concrètement deux possibilités, à savoir : l'autofinancement et/ou le recours à des fonds étrangers. Pour Valbirse, il est important de préciser que l'autofinancement doit rester un élément central de l'équation, tant notre besoin en investissements est important. Un recours systématique à l'emprunt ne ferait qu'exploser notre dette avec un risque non négligeable en cas de hausse durable des taux d'intérêts. Il est donc essentiel de pouvoir maîtriser le compte de résultat pour assurer le meilleur autofinancement possible. Rappelons encore ici qu'une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur une dette de CHF 20'000'000.00 correspond environ à ½ dixième de quotité.

La problématique des intérêts négatifs semble être derrière nous et le recours à des fonds étrangers va devenir plus cher ces prochains temps. Actuellement, le taux d'intérêt pour un emprunt de CHF 1'000'000.00, sur une durée de 10 ans, avoisine 2.60 %/an. Il est donc d'autant plus important d'estimer notre besoin en matière de financement des investissements le plus précisément possible.

Bien que revu à la baisse, le crédit d'engagement de CHF 13'000'000.00 pour la construction d'une nouvelle école et la rénovation des bâtiments existants pèse lourd dans la balance (cf. planification financière). Cette contrainte doit inciter le conseil communal à engager, pour chaque nouvel investissement, de profondes réflexions guidées par des mots tels que « priorité » ou « fonctionnalité ». Tout luxe inutile devra donc être écarté.

Les investissements réservés aux bâtiments communaux représentent à eux seuls quelque de 60 % de la somme total des investissements prévus pour les 10 prochaines années. Environ 6 millions de francs sont à partager entre l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Quelque 3.40 millions de francs sont destinés aux routes communales et le solde est réservé à l'aménagement des eaux et aux biens mobiliers. Il est encore à noter que les sommes portées au plan des investissements ne sont pour la plupart que des estimations sommaires.

L'autofinancement calculé pour le budget 2023 se monte à CHF 631'576.00. Le découvert de financement reste contenu à CHF 830'424.00 car d'une part, nous avons amélioré l'autofinancement et d'autre part, nous avons repoussé dans le plan des investissements, la plupart des investissements initialement prévus en 2023. Bien que nous disposions encore de liquidités, l'augmentation de la dette est inévitable.

1.5 L'endettement

Les bons résultats des comptes 2015 à 2020 conjugués aux reports de certains investissements et donc aux liquidités qui y sont associés avaient permis de réduire la dette initiale de Valbirse de manière significative. A titre d'information, nous avons pu amortir les emprunts qui sont arrivés à échéance le 09.12.2021 et le 05.08.2022, car nous avons pu bénéficier de la commune d'Evilard, ce printemps, d'un emprunt à court terme sans intérêt d'un montant de CHF 3'000'000.00. Cela n'est cependant que provisoire et nous sommes d'avis que nous avons atteint un seuil au-delà duquel un désendettement supplémentaire n'est plus possible. A ce jour, notre dette s'élève à CHF 16'750'000.00 (environ CHF 4'200.00/habitant) et notre taux moyen des intérêts se situe à 1.10 %. Actuellement, la charge des intérêts débiteurs reste encore contenue. De quelque CHF 318'000.00 en 2015, nous avons porté au budget 2023 CHF 215'000.00 d'intérêts débiteurs. Mais cela va inmanquablement changer ces prochaines années.

L'endettement de la commune mixte de Valbirse reste donc un problème et nous nous efforçons toujours de répartir les échéances dans le temps pour amortir autant soit peu le choc en cas d'une hausse rapide et durable des taux d'intérêts. Il n'en reste pas moins qu'une politique de désendettement reste un objectif important et il est primordial qu'une réflexion à ce sujet soit abordée en parallèle avec le financement de tel ou tel objet.

1.6 Les capitaux propres

Les capitaux propres s'élèveront probablement au 31 décembre 2023 à quelque CHF 13'727'000.00 et ils se composent des éléments suivants :

- Financements spéciaux (anciennement FS équilibre de la tâche) : CHF 1'613'000.00 ;
- Préfinancements (anciennement FS maintien de la valeur et fonds communaux) : CHF 7'180'000.00 ;
- Excédent de bilan (anciennement fortune nette) : CHF 3'124'000.00 ;
- Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier : CHF 44'000.00 ;
- Réserve de fluctuation : CHF 245'000.00 ;
- Réserve pour les amortissements supplémentaires : CHF 1'521'000.00.

Le tableau des capitaux propres détaillé figure plus en avant dans le présent rapport.

2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1 Généralités

Le budget 2023 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

2.2 Amortissements

2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant du compte général au 1^{er} janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Il se montait alors à CHF 4'909'722.90. Il devait être amorti en 16 ans, ce qui représentait une somme de CHF 306'857.70 (taux d'amortissement annuel : 6.25 %)

Depuis, nous avons procédé à un amortissement non planifié de CHF 429'219.00 à la suite de la vente du bâtiment de la piscine de l'Orval à la nouvelle société anonyme pour la somme symbolique de CHF 1.00. Cela a eu comme conséquence de modifier l'amortissement ordinaire du patrimoine administratif existant qui se monte désormais à CHF 267'837.75 (*y compris l'amortissement du PA existant pour les véhicules du service de défense*). Ce montant, sauf modification ultérieure, sera inscrit chaque année dans le compte de résultat et cela jusqu'à la fin de l'année 2031.

2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

Le patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement est amorti de manière linéaire en fonction des attributions aux financements spéciaux «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2. Cependant, à partir de l'année 2022, il n'y a plus de patrimoine existant dans les domaines autofinancés, et donc par conséquent, il n'y a plus d'amortissement à inscrire au budget.

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est donc amorti de manière linéaire. Par ailleurs, la comptabilisation du montant de l'amortissement n'intervient que lors de la mise en service de l'immobilisation, ce qui peut conduire à des différences notables dans le compte de résultats si tout ne se passe pas comme prévu. En effet, il se pourrait qu'aucun amortissement ne soit comptabilisé alors que d'importantes sommes aient déjà été engagées, améliorant ainsi d'autant le compte de résultats mais grevant la trésorerie.

2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré :

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

Pour 2023, les conditions ne sont pas remplies pour budgétiser des amortissements supplémentaires.

2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante que ce soit pour le compte général et les comptes autofinancés.

3 Commentaires

3.1 Généralités

Le budget 2023 qui est proposé à l'approbation du conseil général fait état d'un **déficit du compte général de CHF 70'461.00 respectivement CHF 381'492.00 pour le compte global**. Pour rappel, la quotité d'impôt reste inchangée à 2.0 et un dixième de quotité représente une somme d'environ CHF 400'000.00.

Le déficit du budget 2023 ne pourra certainement pas être compensé par un prélèvement sur la réserve de politique financière qui totalise au 1^{er} janvier 2022 CHF 1'521'206.63, car les conditions de retrait ne sont pas remplies d'un point de vue légal. En effet, notre quotient de l'excédent de bilan** se situant toujours au-delà de 30 % (voir article 85 al. 3 et 4 de l'OCo). L'excédent du bilan (anciennement fortune nette) d'un montant de CHF 3'685'334.50 au 1^{er} janvier 2022 est toutefois largement suffisant pour absorber ce déficit.

***Quotient de l'excédent de bilan (QEB) = excédent du bilan exprimé en pourcent des rentrées fiscales et du montant de la péréquation financière.*

3.2 Compte de résultats

Les commentaires du budget 2023, selon les groupes de matières à 2 positions, figurent ci-dessous. Les comparaisons se font principalement par rapport au budget 2022.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	5 235 652.00		5 250 984.00		4 704 568.14	

3.2.1 Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel

Les différences par rapport au budget 2022 proviennent des postes suivants, notamment :

- De façon générale, le budget 2023 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2.0 % pour compenser le renchérissement ;
- Se basant sur l'audit sur les postes de travail, le conseil communal a décidé d'attribuer 50 % de poste supplémentaire au service des eaux. Il a par contre reporté le demi-poste prévu initialement au service de la voirie mais accordé l'engagement d'un aide-cantonnier pour la période hivernale ;
- Les charges de personnel de l'école à journée continue (EJC) ont été calculées par la directrice en fonction des besoins et il sont en augmentation ;
- A la crèche « Au p'tit Château », les nouvelles normes cantonales imposent une surveillance des enfants par du personnel spécialisé avec les conséquences financières que cela implique. Il n'est donc plus possible de faire appel à des stagiaires comme cela se faisait auparavant. Par contre, le conseil communal a décidé de reporter l'engagement d'une éducatrice remplaçante à 30 % ;
- Le directeur du service social, compte tenu des dossiers à traiter, a recalculé les besoins en personnel et ses chiffres sont en diminution par rapport au budget précédent ;
- Les cotisations aux assurances sociales, calculées pour la plupart par rapport à la masse salariale, expliquent encore la différence.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 054 895.00		3 728 665.00		3 314 061.78	

3.2.2 Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises

Les différences par rapport au budget 2022 proviennent des postes suivants, notamment :

- Il est prévu d'accélérer le remplacement des compteurs d'eau. A ce titre, CHF 60'000.00 sont prévus au budget et cette tâche pourra être effectuée par le nouvel employé. Par ailleurs, du matériel supplémentaire pour raccordements provisoires et de l'outillage sont également prévus ;
- Le conseil communal a décidé d'accéder à différentes demandes en ce qui concerne le renouvellement de machines et de véhicules. Il a donné son accord notamment pour l'achat de deux auto-laveuses pour les concierges et d'une tondeuse à gazon autoportée pour le service de la voirie ;
- Il est également prévu de mettre à disposition du public une voiture électrique « Mobility » ainsi que sa borne de recharge vers la place du village à Malleray. Le conseil communal prévoit aussi d'installer une borne de recharge « tout public » pour véhicules électriques ;
- Le corps des Sapeurs-Pompiers Moron doit renouveler ses tenues. Un montant de CHF 35'000.00 a été porté au budget ;
- Auparavant comptabilisées dans le groupe de matière 39, les prestations en matière de travail social en milieu scolaire à charge des écoles primaires sont désormais comptabilisées dans ce groupe de matière ;
- Les prestations de Car Postal pour le transport des élèves ont fortement augmenté et cela notamment en raison du coût des carburants ;
- Le succès de la course des personnes âgées ne se dément pas, mais il n'est plus possible d'organiser cette sortie aux tarifs d'avant Covid ;
- Dorénavant, les repas servis à la crèche seront confectionnés dans les cuisines du home la Colline ;
- Le conseil communal a donné son feu vert pour une étude sur les abris de protection civile. Nous allons cependant certainement pouvoir la financer au moyen du fonds sur les abris, géré actuellement par le canton ;
- Le conseil communal a décidé de réinscrire au budget le projet d'un plan directeur énergie. Les subventions cantonales sont estimées à 50 % ;
- Le conseil communal a décidé de lancer des études sur d'anciennes décharges se trouvant aux lieux-dits les « Oeuches » et les « Colous » ;
- Dans le service de l'alimentation en eau, des honoraires d'ingénieurs sont prévus pour la numérisation du cadastre au format cantonal. Il en va de même pour le service du traitement des eaux usées ;
- L'hébergement informatique a été adapté au nombre de postes ;
- Contrairement au budget réservé à l'ouverture des routes en hiver, les sommes à disposition pour l'entretien courant des routes communales ont été réduites ;
- Il est prévu de procéder à des travaux d'entretien des berges de la Birse à l'est de la commune de Bévillard ;
- Auparavant traités au moyen d'imputations internes, les loyers perçus par la commune de Valbirse pour la mise à disposition de locaux pour l'école à journée continue (EJC) chargent désormais ce groupe de matière. Il en va de même pour les locaux du Service social Centre-Orval (SSCO) ;
- Enfin, le leasing pour le véhicule électrique de l'administration (Renault Zoé) figure aussi dans ce groupe de matière ;

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
33	Amortissement du patrimoine administratif	679 946.00		670 278.00		683 353.32	

3.2.3 Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif

Il s'agit des amortissements appliqués au patrimoine administratif existant ainsi qu'aux nouveaux investissements, calculés conformément aux règles du MCH2. Rappelons à ce titre qu'il est difficile de budgétiser les amortissements sur les investissements partant du fait que les amortissements ne sont comptabilisés qu'après la date de mise en service de l'immobilisation et cette date est difficilement prévisible suivant les projets.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	Charges financières	307 000.00		229 250.00		1 105 383.66	

3.2.4 Commentaires concernant l'évolution des charges financières

La différence provient principalement des intérêts sur fonds étrangers dont les taux ont fortement augmenté ces derniers mois. En ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, le budget 2023 ne prévoit pas de dépenses particulières, si ce n'est de l'entretien courant.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	645 100.00		682 340.00		1 059 807.00	

3.2.5 Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux

Il s'agit d'attributions aux fonds de maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau ainsi que du traitement des eaux usées. La différence provient du fait que le conseil communal a décidé de ramener l'attribution annuelle sur la valeur de remplacement concernant l'approvisionnement en eau à 60 % (minimum légal) contre 70 % précédemment.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
36	Charges de transfert	19 231 315.00		16 136 667.00		18 284 192.16	

3.2.6 Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert

Par charges ou revenus de transfert, on entend tout mouvement financier entre la confédération, le canton, les syndicats de communes et la commune. Il s'agit principalement de charges et de revenus provenant des systèmes de répartitions des tâches, de compensation des charges ainsi que de la péréquation financière. Nous n'avons donc aucune influence sur ces montants. La différence par rapport à 2022 provient principalement des éléments suivants :

- C'est aux communes désormais d'assurer le financement de la prise en charge des enfants qui ont besoin d'un suivi en logopédie et/ou psychomotricité dans les cabinets privés. C'est le cercle de Tavannes qui gère les rendez-vous pour les enfants de la région et selon les informations que nous avons à notre disposition, les charges pourraient doubler ;
- Nous devons nous attendre à une participation bien plus élevée pour le fonctionnement du SECOR (station d'épuration, Court). En effet, ce dernier devra faire face à une très grande augmentation des coûts en matière d'électricité à partir de l'année 2023. Cela aura inmanquablement un impact sur le résultat du service des eaux usées et peut être des tarifs ;
- Le conseil communal a décidé la mise en place du concept « Mobility » ;
- Nous constatons une augmentation importante de l'aide matérielle en matière d'aide sociale ainsi que des avances de recouvrement des pensions alimentaires. Rappelons cependant que ces charges sont portées à la répartition des charges de l'aide sociale et n'influent donc pas sur le résultat ;
- Par rapport aux dernières informations en la matière, nous avons adapté le montant que nous versons au titre de bons de garde en faveur de diverses institutions ;
- L'augmentation des budgets de fonctionnement à l'école secondaire, la diminution de la part communale aux transports publics du canton, aux prestations complémentaires à l'AVS/AI ainsi qu'à la compensation des charges de l'aide sociale apportent encore quelques explications.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
38	Charges extraordinaires	93 194.00		579 516.00		664 110.00	

3.2.7 Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires

La différence s'explique principalement par le fait que le conseil communal a renoncé à attribuer les sommes habituelles aux financements spéciaux relatifs à l'entretien des bâtiments communaux, des routes communales et des places de détente. Il renonce également pour 2023 à attribuer les revenus des concessions des BKW au financement spécial en faveur du climat.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
39	Imputations internes	1 335 636.00		1 586 575.00		1 475 733.86	

3.2.8 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Pour rappel selon le MCH2, les imputations internes ne peuvent être comptabilisées qu'à l'intérieur du compte général (sans les financements spéciaux). Les imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux doivent être comptabilisés quant à eux au moyen des groupes de matières 34/44 et 36/46. Dans le budget 2023, les comptes 2021 ont servi de base de calcul pour les imputations internes. Rappelons que les imputations internes doivent être équilibrées (équivalence entre les groupes de matières 39 et 49). Elles n'ont de ce fait aucune incidence sur le résultat.

La différence par rapport au budget 2022 provient principalement de l'imputation du forfait APEA (fonctions 1402 et 5792).

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		9 782 790.00		9 601 850.00		8 879 299.30

3.2.9 Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux

L'exercice visant à établir un budget sur les entrées fiscales compte tenu du contexte actuel est le meilleur moyen de se confronter à l'erreur. Néanmoins, l'administration des finances est d'avis que le budget relatif aux revenus fiscaux a été élaboré de manière optimiste.

Impôts des personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'année courante (compte No 9100.4000.01) a été budgétisé en appliquant un taux de progression de 3.1 % par rapport aux recettes prévues pour l'année 2022. En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques pour les années antérieures (compte No 9100.4000.02), CHF 50'000.00 de recettes supplémentaires ont été portées au budget malgré les nombreuses extournes comptabilisées en 2022.

Les projections cantonales montrent une légère augmentation des recettes fiscales en matière d'impôt sur la fortune. Le budget 2023 a été corrigé dans ce sens.

Les éliminations d'impôts par suite d'actes de défaut de biens constatées en 2021 ne reflètent certainement pas la réalité. Les raisons sont à rechercher dans la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences.

Impôts des personnes morales

A quelques milliers de francs près, le budget 2023 s'apparente à celui de 2022. Nous pourrions peut-être avoir une bonne surprise pour l'année 2022. Il est cependant regrettable que ces recettes soient si variables d'années en années.

Impôts spéciaux

Tout porte à croire que le domaine de la construction, se maintienne encore à un bon niveau malgré des coûts élevés tant au niveau des coûts de construction que des prix de l'immobilier. L'optimisme reste de mise pour le budget 2023. CHF 350'000.00 pour gains immobiliers et CHF 300'000.00 pour les taxations spéciales ont été inscrits au budget. Rappelons que ces postes sont quasiment impossibles à estimer.

Taxes immobilières

La nouvelle évaluation générale des immeubles qui a été lancée en 2020, l'augmentation du taux de la taxe immobilière à 1.5 % au 1^{er} janvier 2021 ainsi que les nouvelles constructions vont inmanquablement améliorer le montant perçu au titre de la taxe immobilière.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		142 591.00

3.2.10 Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions

Rien de spécial n'est à signaler dans ce poste si ce ne sont les revenus des concessions versés par les BKW. Le budget 2023 correspond grosso modo aux recettes de l'année 2021. Rappelons cependant que le conseil a décidé de n'attribuer cette somme au financement spécial en faveur du climat qu'à partir de l'année 2024, améliorant ainsi d'autant le budget 2023.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	Taxes		3 302 450.00		3 310 550.00		3 398 685.60

3.2.11 Commentaires concernant l'évolution des taxes

Il n'est pas prévu d'adaptations de tarifs qu'il s'agisse de la taxe sur les eaux, les eaux usées, la taxe des pompes ou encore celle des déchets. Ces revenus reposent en principe sur les résultats de l'exercice 2021.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
44	Revenus financiers		334 578.00		305 498.00		731 206.40

3.2.12 Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers

La différence provient principalement du fait que les loyers perçus pour les locaux mis à disposition pour l'école à journée continue (EJC) et pour le Service social Centre-Orval (SSCO) sont désormais comptabilisés dans ce groupe de matière. La diminution du budget en ce qui concerne les intérêts moratoires facturés par l'administration cantonale complète l'explication.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		94 275.00		79 270.00		303 915.18

3.2.13 Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Les montants prélevés sur les fonds de maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées correspondent aux amortissements pour des immobilisations qui ont déjà été mises en service ou qui le seront jusqu'au 31.12.2023.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	Revenus de transfert		15 895 620.00		12 779 895.00		15 310 722.01

3.2.14 Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert

Les mêmes remarques du groupe de matière 36 s'appliquent aux revenus de transfert. Les différences se trouvent principalement dans les postes suivants :

- L'augmentation des sommes versées au titre d'aide matériel (aide sociale) augmente d'autant les montants pouvant être portés à la répartition des charges ;
- Il est très difficile de budgétiser les recettes provenant du système des bons de garde. Nous nous sommes cependant basés sur la situation actuelle ;
- Les chiffres projetés pour la péréquation financière laissent apparaître une augmentation appréciable pour 2023 ;
- Nous touchons désormais directement les subventions cantonales pour la gestion de l'école à journée continue (EJC) et le budget est en augmentation ;
- Pour information, la participation des communes au Service social Centre-Orval (SSCO) atteint CHF 11.40/habitant.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
48	Revenus extraordinaires		310 897.00		565 844.00		657 036.65

3.2.15 Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires

La différence provient principalement du fait que le conseil communal a renoncé à attribuer la somme de CHF 150'000.00 au financement spécial relatif à l'entretien des routes communales. Il n'est par conséquent pas possible de prélever cette somme. Par ailleurs, les prélèvements sur le fonds de la culture et des sépultures sont en diminution. Enfin, la dissolution de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier, plus basse que lors du budget précédent, complète l'explication.

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
49	Imputations internes		1 335 636.00		1 586 575.00		1 475 733.86

3.2.16 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Les mêmes remarques du groupe de matière 39 s'appliquent au groupe de matière 49. L'imputation interne relative aux loyers facturés à l'école à journée continue (EJC) ainsi que le montant perçu pour la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) expliquent en grande partie la différence.

3.3 Investissements

Les investissements nets proposés pour l'année 2023 sont relativement modestes puisqu'ils totalisent CHF 1'110'000.00 pour le compte général et CHF 352'000.00 pour les comptes autofinancés.

Dans le détail, les investissements 2023 (ou parts d'investissements) sont les suivants :

Investissements 2023				
Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>				670 000.00
Viabilisation les Côtes, Bévillard	498 000.00	200 000.00		
Zone 30 km/h (Malleray sud) yc passerelle à la rue du Pont		470 000.00		
<u>1404 Terrains bâtis</u>				440 000.00
Places de parc attenantes au bâtiment de la Pci (Chemenay)		190 000.00		
Nouvelle école primaire (1H-4H) et rénovations écoles existantes		200 000.00		
Remise en état de la cabane du télési		50 000.00		
<u>1406 Biens mobiliers</u>				0.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>				346 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	191 000.00	6 000.00		
Réfection du système UV réservoir inférieur, Bévillard		100 000.00		
Remplacement de la ventilation au réservoir SECTA I		90 000.00		
Remplacement de l'appareillage électrique à la station de pompage		150 000.00		
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>				6 000.00
Viabilisation les Côtes à Bévillard	131 000.00	6 000.00		
Total investissements :				1 462 000.00
- dont ceux à charge du compte général				1 110 000.00
- dont ceux à charge des services autofinancés				352 000.00

4 Résultat

4.1 Vue d'ensemble

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)	-381 492.00	-489 793.00	-392 019.92
Résultat annuel CR, compte général (GM 900)	-70 461.00	-490 158.00	-517 633.62
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM 901)	-311 031.00	365.00	125 613.70
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	8 032 940.00	7 880 350.00	7 309 149.40
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	232 350.00	232 000.00	340 298.30
Taxe immobilière (GM 4021)	850 000.00	830 000.00	841 610.80
Investissements nets (GM 5 ./ 6)	1 462 000.00	7 775 748.00	3 754 531.48

4.2 Résultat du compte global

4.2.1 Compte de résultats

Pour rappel, par compte global, on entend l'excédent de charges/revenus du compte général plus l'excédent de charges/revenus des financements spéciaux.

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	29 846 908.00	26 468 934.00	28 045 982.40
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	29 220 135.00	25 916 565.00	28 035 213.09
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-626 773.00	-552 369.00	-10 769.31
Charges financières (GM 34)	CHF	307 000.00	229 250.00	1 105 383.66
Revenus financiers (GM 44)	CHF	334 578.00	305 498.00	731 206.40
Résultat provenant de financements	CHF	27 578.00	76 248.00	-374 177.26
Résultat opérationnel	CHF	-599 195.00	-476 121.00	-384 946.57
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	93 194.00	579 516.00	664 110.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	310 897.00	565 844.00	657 036.65
Résultat extraordinaire	CHF	217 703.00	-13 672.00	-7 073.35
Résultat total, compte de résultats	CHF	-381 492.00	-489 793.00	-392 019.92
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

4.2.2 *Compte des investissements*

Remarque : Les dépenses sont mentionnées en (+) et les recettes en (-)

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Dépenses d'investissement (GM 690)	CHF	1 462 000.00	7 775 748.00	4 478 574.88
Recettes d'investissement (GM 590)	CHF	0.00	0.00	-724 043.40
Résultat du compte des investissements	CHF	1 462 000.00	7 775 748.00	3 754 531.48

4.2.3 *Résultat du financement*

				Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
<i>Autofinancement:</i>						
Résultat total, compte de résultats	90		CHF	-381 492.00	-489 793.00	-392 019.92
Amortissements du patrimoine administratif	33	+	CHF	679 946.00	670 278.00	683 353.32
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	645 100.00	682 340.00	1 059 807.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	94 275.00	79 270.00	303 915.18
Rectifications, prêts PA	364	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Rectifications, participations PA	365	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Amortissements supplémentaires	3894	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	93 194.00	579 516.00	664 110.00
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	0.00	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	310 897.00	565 844.00	657 036.65
Autofinancement			CHF	631 576.00	797 227.00	1 054 298.57
<i>Investissements nets:</i>						
Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2 5 ./ 6			CHF	1 462 000.00	7 775 748.00	3 754 531.48
Résultat du financement			CHF	-830 424.00	-6 978 521.00	-2 700 232.91
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)						

4.3 Résultat du compte général

Pour rappel, par compte général, on entend l'excédent de charges/revenus du compte de résultats sans les financements spéciaux, respectivement financements spéciaux balancés.

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	27 042 572.00	23 932 099.00	25 108 601.12
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	26 698 860.00	23 363 295.00	24 948 250.11
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-343 712.00	-568 804.00	-160 351.01
Charges financières (GM 34)	CHF	281 900.00	207 250.00	1 084 569.41
Revenus financiers (GM 44)	CHF	329 878.00	291 998.00	726 789.15
Résultat provenant de financements	CHF	47 978.00	84 748.00	-357 780.26
Résultat opérationnel	CHF	-295 734.00	-484 056.00	-518 131.27
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	73 194.00	559 516.00	644 110.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	298 467.00	553 414.00	644 607.65
Résultat extraordinaire	CHF	225 273.00	-6 102.00	497.65
Résultat total, compte de résultats	CHF	-70 461.00	-490 158.00	-517 633.62
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

4.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	1 044 015.00	958 006.00	1 272 691.40
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	1 010 950.00	1 021 051.00	1 360 212.01
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-33 065.00	63 045.00	87 520.61
Charges financières (GM 34)	CHF	20 000.00	22 000.00	17 545.10
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-20 000.00	-22 000.00	-17 545.10
Résultat opérationnel	CHF	-53 065.00	41 045.00	69 975.51
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-53 065.00	41 045.00	69 975.51
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

Pour information, le conseil communal a décidé de ramener l'attribution annuel au financement spécial du maintien de la valeur à 60 % de la valeur de remplacement (minimum légal).

4.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	1 038 575.00	958 209.00	1 129 639.85
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	941 325.00	960 219.00	1 160 363.92
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-97 250.00	2 010.00	30 724.07
Charges financières (GM 34)	CHF	5 000.00	0.00	3 255.60
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	7 500.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-5 000.00	7 500.00	-3 255.60
Résultat opérationnel	CHF	-102 250.00	9 510.00	27 468.47
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-102 250.00	9 510.00	27 468.47
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

En raison notamment d'une forte hausse de notre participation au SECOR, le budget 2023 est largement déficitaire.

4.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	487 855.00	387 584.00	356 770.15
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	403 000.00	395 000.00	395 194.35
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-84 855.00	7 416.00	38 424.20
Charges financières (GM 34)	CHF	100.00	0.00	13.55
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00	2 500.00	0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-100.00	2 500.00	-13.55
Résultat opérationnel	CHF	-84 955.00	9 916.00	38 410.65
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00	0.00	0.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-84 955.00	9 916.00	38 410.65
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

Les études sur les décharges grèvent le budget qui présente un déficit de CHF 84'955.00.

4.7 Résultat du financement spécial «service du feu»

		Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	233 891.00	233 036.00	178 279.88
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	166 000.00	177 000.00	171 192.70
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-67 891.00	-56 036.00	-7 087.18
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	4 700.00	3 500.00	4 417.25
Résultat provenant de financements	CHF	4 700.00	3 500.00	4 417.25
Résultat opérationnel	CHF	-63 191.00	-52 536.00	-2 669.93
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	20 000.00	20 000.00	20 000.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	12 430.00	12 430.00	12 429.00
Résultat extraordinaire	CHF	-7 570.00	-7 570.00	-7 571.00
Résultat total, compte de résultats	CHF	-70 761.00	-60 106.00	-10 240.93
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)				

Pour rappel et à partir de l'année 2021, la taxe d'exemption du service de défense se monte à 3 % de l'impôt cantonal (maximum de CHF 450.00). Le montant du financement spécial est encore suffisant pour absorber cette perte.

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

GM	Compte de résultat	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Compte de résultats	31 582 738.00	31 582 738.00	28 924 746.00	28 924 746.00	31 427 064.55	31 427 064.55
3	Charges	31 582 738.00		28 864 275.00		31 291 209.92	
30	Charges de personnel	5 235 652.00		5 250 984.00		4 704 568.14	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 054 895.00		3 728 665.00		3 314 061.78	
33	Amortissement du patrimoine administratif	679 946.00		670 278.00		683 353.32	
34	Charges financières	307 000.00		229 250.00		1 105 383.66	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	645 100.00		682 340.00		1 059 807.00	
36	Charges de transfert	19 231 315.00		16 136 667.00		18 284 192.16	
38	Charges extraordinaires	93 194.00		579 516.00		664 110.00	
39	Imputations internes	1 335 636.00		1 586 575.00		1 475 733.86	
4	Revenus		31 201 246.00		28 374 482.00		30 899 190.00
40	Revenus fiscaux		9 782 790.00		9 601 850.00		8 879 299.30
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		142 591.00
42	Taxes		3 302 450.00		3 310 550.00		3 398 685.60
44	Revenus financiers		334 578.00		305 498.00		731 206.40
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		94 275.00		79 270.00		303 915.18
46	Revenus de transfert		15 895 620.00		12 779 895.00		15 310 722.01
48	Revenus extraordinaires		310 897.00		565 844.00		657 036.65
49	Imputations internes		1 335 636.00		1 586 575.00		1 475 733.86
9	Comptes de clôture	0.00	381 492.00	60 471.00	550 264.00	135 854.63	527 874.55
90	Clôture du compte de résultats		381 492.00	60 471.00	550 264.00	135 854.63	527 874.55

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

Classification fonctionnelle	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Classification fonctionnelle	31 582 738.00	31 582 738.00	28 924 746.00	28 924 746.00	31 427 064.55	31 427 064.55
0 Administration générale	1 863 120.00	252 500.00	1 809 226.00	260 700.00	1 705 448.59	267 556.05
Charges nettes		1 610 620.00		1 548 526.00		1 437 892.54
1 Ordre et sécurité publics, défense	1 367 260.00	1 266 251.00	1 503 883.00	1 382 751.00	1 417 259.00	1 361 593.83
Charges nettes		101 009.00		121 132.00		55 665.17
2 Formation	6 470 406.00	2 640 680.00	6 515 260.00	2 499 308.00	5 558 777.26	1 783 820.76
Charges nettes		3 829 726.00		4 015 952.00		3 774 956.50
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	512 911.00	56 000.00	541 706.00	94 000.00	626 715.97	124 409.70
Charges nettes		456 911.00		447 706.00		502 306.27
4 Santé	26 975.00		31 675.00		20 611.85	
Charges nettes		26 975.00		31 675.00		20 611.85
5 Sécurité sociale	15 565 195.00	11 847 200.00	12 828 649.00	9 158 428.00	15 188 000.46	11 854 069.66
Charges nettes		3 717 995.00		3 670 221.00		3 333 930.80
6 Transports et télécommunications	1 289 260.00	211 000.00	1 468 174.00	347 500.00	1 221 165.77	203 720.45
Charges nettes		1 078 260.00		1 120 674.00		1 017 445.32
7 Protection de l'environn. et aménag. du territoi	2 966 620.00	2 781 235.00	2 761 658.00	2 594 366.00	3 225 725.63	3 076 970.33
Charges nettes		185 385.00		167 292.00		148 755.30
8 Economie publique	95 400.00	181 546.00	89 400.00	169 846.00	65 071.46	179 426.10
Revenus nets	86 146.00		80 446.00		114 354.64	
9 Finances et impôts	1 425 591.00	12 346 326.00	1 375 115.00	12 417 847.00	2 398 288.56	12 575 497.67
Revenus nets	10 920 735.00		11 042 732.00		10 177 209.11	

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

<u>Investissements 2023</u>		
Investissements	Recettes	Totaux
<u>1401 Routes, voies de communications, éclairage public</u>		670 000.00
<u>1404 Terrains bâtis</u>		440 000.00
<u>1406 Biens mobiliers</u>		0.00
<u>14031 Financement spécial "Alimentation en eau"</u>		346 000.00
<u>14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"</u>		6 000.00
Total investissements :		1 462 000.00
- dont ceux à charge du compte général		1 110 000.00
- dont ceux à charge des services autofinancés		352 000.00

7 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les modifications prévues dans les capitaux propres.

7.1 Evaluations

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des capitaux propres :

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

Capitaux propres au 01.01.2023 (estimation)			Changements intervenus pendant l'exercice				Capitaux propres 31.12.2023 (estimation)			
CHF			Motifs de l'augmentation (+)		Motifs de la diminution (-)		CHF			
29	Capitaux propres	13 776 103		CHF		CHF	29	Capitaux propres	13 727 933	
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 924 220		738 294		-786 464	290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	1 613 189	
29000.01	FS «service du feu» SP Moron	247 168	9010.01	Bénéfice	0	9011.01	Perte	29000.01	FS «service du feu» SP Moron	176 407
29001.01	FS «alimentation en eau»	573 762	9010.01	Bénéfice	0	9011.01	Perte	29001.01	FS «alimentation en eau»	520 697
29002.01	FS «traitement des eaux usées»	654 637	9010.01	Bénéfice	0	9011.01	Perte	29002.01	FS «traitement des eaux usées»	552 387
29003.01	FS «gestion des déchets»	448 652	9010.01	Bénéfice	0	9011.01	Perte	29003.01	FS «gestion des déchets»	363 697
2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0	3898.xx		0	4898.xx		2900x	FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)	0
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	3892	Attributions aux réserves provenant	0	4892	Prélèvements sur les	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293	Préfinancements	6 825 167		738 294		-383 194	293	Préfinancements	7 180 267	
29300.03	Préfinancements, carottages FCBM	76 714		0		0		29300.03	Préfinancements, carottages FCBM	76 714
29300.04	Préfinancements, crèche	20 854		0		0		29300.04	Préfinancements, crèche	20 854
29300.05	Préfinancements, fonds des bourses (abrogé 15.03.21)	0		0		0		29300.05	Préfinancements, fonds des bourses (abrogé 15.03.21)	0
29300.06	Préfinancements, véhicules SP	206 116	3893.01	Attribution	20 000	4893	Prélèvement	29300.06	Préfinancements, véhicules SP	213 686
29300.07	Préfinancements, projets culturels	337 382		0		4893	Prélèvement	29300.07	Préfinancements, projets culturels	301 382
29300.08	Préfinancements, machine à peindre	5 372		0				29300.08	Préfinancements, machine à peindre	5 372
29300.11	Préfinancements, fonds de jouissance	41 008		0				29300.11	Préfinancements, fonds de jouissance	41 008
29300.13	Préfinancements, fonds forestiers	100 000		0				29300.13	Préfinancements, fonds forestiers	100 000
29300.14	Préfinancements, fonds SSCO	6 338		0		4893	Prélèvement	29300.14	Préfinancements, fonds SSCO	338
29300.15	Préfinancements, fonds "fusion Valbirse"	980 809		0				29300.15	Préfinancements, fonds "fusion Valbirse"	980 809
29300.16	Préfinancements, bâtiments PA	1 690 300	3893.01	Attribution	0	4893	Prélèvement	29300.16	Préfinancements, bâtiments PA	1 523 245
29300.17	Préfinancements, arrondissement sépultures	17 561	3893.01	Attribution	66 600	4893	Prélèvement	29300.17	Préfinancements, arrondissement sépultures	17 561
29300.18	Préfinancements, ET arrondissement	13 006	3893.01	Attribution	6 594	4893	Prélèvement	29300.18	Préfinancements, ET arrondissement sépultures	19 600
29300.19	Préfinancements, entretien des tombes ACB	7 141	3893.01	Attribution	0	4893	Prélèvement	29300.19	Préfinancements, entretien des tombes ACB	6 307
29300.20	Préfinancements, entretien places de détente	135 320	3893.01	Attribution	0	4893	Prélèvement	29300.20	Préfinancements, entretien places de détente	135 320
29300.21	Préfinancements, entretien routes et ouvrages	0	3893.01	Attribution	0	4893	Prélèvement	29300.21	Préfinancements, entretien routes et ouvrages	0
29301.01	Alimentation en eau, maintien de la valeur	754 748	3510.10	Attribution	325 100	4510.10	Prélèvement	29301.01	Alimentation en eau, maintien de la valeur	1 010 898
29302.01	Traitement des eaux usées, maintien de la	2 432 498	3510.10	Attribution	320 000	4510.10	Prélèvement	29302.01	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	2 727 173
294	Réserves	1 521 207		0		0	294	Réserves	1 521 207	
29400.01	Amortissements supplémentaires	1 521 207	3894.01	Selon art. 84 OCo	0	4894		29400.01	Amortissements supplémentaires	1 521 207
296	Réserve liée à la réévaluation du PF	310 333		0		-21 778	296	Réserve liée à la réévaluation du PF	288 555	
29600.01	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	65 334	3896.01	Attribution	0	4896	Prélèvement	29600.01	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	43 556
29601.01	Réserve de fluctuation	244 999	3896.01	Attribution	0	4896	Prélèvement	29601.01	Réserve de fluctuation	244 999
299	Excédent/découvert du bilan	3 195 177	2990	Résultat annuel Excédents (+) Déficit (-)	0	2990	Résultat annuel Déficit (-)	299	Excédent/découvert du bilan	3 124 716

7.2 Commentaires des évaluations

7.2.1 *Financements spéciaux (GM 290)*

Les montants des financements spéciaux du groupe de matière 290 et notamment ceux relatifs à l'alimentation en eau, au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets sont suffisants pour assurer l'équilibre de ces tâches à moyen terme.

7.2.2 *Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)*

Néant.

7.2.3 *Préfinancements (GM 293)*

Il y a lieu de distinguer deux catégories de préfinancements. Ceux relatifs au maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées et ceux prévus dans un règlement communal. Dans le premier cas de figure, les prélèvements doivent correspondre au montant des amortissements selon le maintien de la valeur. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit de fonds qui proviennent d'une réglementation communale comme par exemple le fonds pour les projets culturels, le fonds de la crèche ou encore le fonds « fusion Valbirse ». La somme totale de ces préfinancements est importante, car elle totalisera probablement quelque CHF 3'440'000.00 au 31 décembre 2023. De nouveaux préfinancements ont été acceptés par le conseil général durant l'année 2021. Ces financements spéciaux concernent l'entretien des infrastructures routières et des places de détente. Il s'agit bien entendu de réserves comptables qui n'ont pas leur contrepartie dans des comptes de trésorerie (compte postal ou bancaire dédié spécifiquement au préfinancement).

7.2.4 *Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)*

En application de l'article 84 OCo, nous ne pouvons pas budgétiser des amortissements supplémentaires, car nous ne remplissons pas les conditions légales.

7.2.5 *Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)*

Les chiffres 3.2.5 des dispositions transitoires de l'ordonnance sur les communes (OCo) prévoient qu'à partir de 2021 et après avoir constitué une réserve de fluctuation, le solde de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier devra être amorti de manière linéaire pendant 5 ans au profit du compte de résultat si le conseil communal n'en décide pas autrement par voie de règlement. Pour 2023, cette somme représente CHF 21'778.00.

7.2.6 *Réserve de fluctuation (GM 296)*

Le montant de la réserve de fluctuation a été constituée comme suit : 10 % du total des immobilisations financières (GM 107 du bilan) d'une part et 5 % du total des immobilisations corporelles (GM 108 du bilan) d'autre part.

7.2.7 *Excédent ou découvert du bilan (GM 299)*

Avec un excédent du bilan de CHF 3'195'177.00 prévisible au premier janvier 2023, la commune de Valbirse, d'un point de vue comptable, dispose d'une grande réserve qui permet d'absorber sans problème les éventuelles pertes comptables des prochains exercices.

8 Proposition du conseil communal

- a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux, soit : 2.0 (inchangée) ;
 b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière, soit 1.5 ‰ de la valeur officielle (inchangée) ;
 c) Approbation du budget 2023, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	30 247 102.00	29 865 610.00
Excédent de charges	CHF	-381 492.00	
Compte général	CHF	27 397 666.00	27 327 205.00
Excédent de charges	CHF	-70 461.00	
FS "alimentation en eau"	CHF	1 064 015.00	1 010 950.00
Excédent de charges	CHF	-53 065.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	1 043 575.00	941 325.00
Excédent de charges	CHF	-102 250.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	487 955.00	403 000.00
Excédent de charges	CHF	-84 955.00	
FS "service du feu"	CHF	253 891.00	183 130.00
Excédent de charges	CHF	-70 761.00	

Il est proposé au conseil général d'approuver le budget.

Au nom du conseil communal de la commune mixte de Valbirse

Jufer Jacques-Henri,
maire

Lenweiter Thierry,
secrétaire communal

Beuchat Charles-André,
administrateur des finances

.....

Bévilard, le 6 octobre 2022/cab

9 Approbation du budget

Le conseil général de la commune mixte de Valbirse a approuvé le budget 2023 en date du 21.11.2022 conformément à la proposition du conseil communal du 06.10.2022.

Malleray, le 21 novembre 2022

Au nom du conseil général de la commune mixte de Valbirse

Noirjean Jean-Charles,
président

Lenweiter Thierry,
secrétaire

.....

.....